



## **CCIJP : au second tour aussi, votez et faites voter pour le SNJ-CGT !**

Le second tour de l'élection à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) est ouvert jusqu'au 5 décembre à 13 h. Le scrutin désigne les représentants des journalistes en commission de première instance, en commission supérieure, et les correspondants régionaux.

Le quorum de 50% n'a pas été atteint au premier tour et ce sont uniquement les votes exprimés lors de ce second tour qui détermineront la composition de la CCIJP.

### **Il est donc primordial de participer à ce second tour et de voter et faire voter pour le SNJ-CGT !**

Les journalistes détenteurs de la carte 2024, obtenue avant le 7 octobre 2024, ou d'une carte « honoraire » en cours de validité à la même date peuvent voter. Le vote se fait soit par correspondance, soit en ligne ([cliquer ici](#)). Les professions de foi sont envoyées par la CCIJP au domicile des électrices et électeurs et peuvent être téléchargées sur la plateforme de vote ([voir ici](#) celle du SNJ-CGT).

Les modalités de vote sont résumées sur le site de la CCIJP ([lire ici](#)). En cas de problème, contactez la CCIJP ([election@ccijp.fr](mailto:election@ccijp.fr) ou 01 40 34 17 17) et informez-en le SNJ-CGT ([contact@snjcgf.fr](mailto:contact@snjcgf.fr)).

Au premier tour, le SNJ-CGT a recueilli 21,89% des voix, son meilleur score au premier tour de cette élection. De leur côté, le SNJ a recueilli 52,36% des voix, la CFDT 20,48% et FO 5,26%. A ces organisations, s'ajoute pour ce second tour une cinquième liste, celle de la CFTC.

Le SNJ-CGT dispose actuellement de quatre élues et élus en commission de première instance, qui se représentent à ce scrutin. Outre leur travail d'instruction des demandes de cartes, elles et ils s'investissent dans les différents groupes de travail de la CCIJP, afin de répondre au plus près aux réalités de l'exercice du métier de journaliste.

C'est ainsi que le SNJ-CGT est à l'origine ou a fortement contribué aux avancées pour l'attribution de la carte aux journalistes correspondantes et correspondants à l'étranger de médias français, à celles et ceux exerçant sur les réseaux sociaux ou aux journalistes demandeuses et demandeurs d'emploi.

De la nécessaire diversité des profils de journalistes à la vigilance face à une forte augmentation de la formation en alternance, en passant par l'impact de l'intelligence artificielle et la prise en compte de l'éducation aux médias dans l'attribution de la carte, le SNJ-CGT compte bien affronter les défis de la profession.

**Montreuil, le 20 novembre 2024.**